



L'Union, le 24 septembre 2020

Compte- rendu

Conseil Municipal du 23 septembre 2020

Désignation d'un secrétaire de séance
Philippe Merley

1- Informations du Maire

2- Adoption du Procès-Verbal n°2020-05 du Conseil Municipal du 8 juillet 2020

Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2020, joint en annexe.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal n°2020/05 rédigé, suite à la séance du conseil municipal du 8 juillet 2020 en intégrant les observations d'une conseillère Municipale.

3- Urbanisme et travaux

3.1 Création d'une résidence autonomie — Poursuite des négociations — Procédure de demande de Déclaration d'Utilité Publique

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'objectif de répondre à la demande de la population Unionaise, et notamment celle des seniors, un projet de réalisation d'une résidence autonomie destinée à l'accueil de 80 personnes âgées est en cours d'élaboration.

Cette résidence est conforme à la Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Ce projet porté par la commune et présenté par un bailleur social, un promoteur et l'Association Familiale inter Cantonale (AFC), est bénéficiaire d'un agrément pour la gestion de la résidence autonomie obtenu auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au printemps 2019.

Un immeuble collectif d'habitation de trente logements complémentaires et 370 m² de surface commerciale et/ou d'activité doivent compléter le projet.

Ce projet vient clairement répondre à la problématique du vieillissement de la population relevée par les statistiques locales.

En effet, la part des personnes âgées de 60 ans et plus dans la population de L'Union représente plus de 36% de la population totale évaluée à 11 595 habitants en 2015 par l'INSEE.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à :

- signer la convention de partenariat 2020 entre la Commune de L'Union et l'association Arbres et Paysages d'Autan et les pièces administratives y afférant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- *de signer la convention de partenariat 2020 entre la Commune de L'Union et l'association Arbres et Paysages d'Autan et les pièces administratives y afférant.*

3.3 Convention avec SFR pour l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de déploiement de la fibre optique sur le territoire communal, la société SFR, fournisseur d'accès en charge de ces travaux dûment habilité par voie de Marché Public par Toulouse Métropole en sa qualité de Maître d'Ouvrage, demande l'autorisation de procéder au déploiement de son réseau au sein de deux immeubles, propriétés communales.

Les bâtiments concernés, regroupant plusieurs habitations, sont :

- les bâtiments occupés par la Gendarmerie Nationale, 69 avenue de Toulouse, 31240 L'Union
- le bâtiment regroupant la crèche municipale et des appartements d'habitation, 14 avenue des Hortensias, 31240 L'Union.

Après examen de la proposition de SFR, et ses engagements :

- d'équiper à ses frais exclusifs, dans les parties communes des propriétés précitées, un réseau de fibre optique ;
- de respecter les normes en vigueur et des règles de l'art ;
- de procéder à cette installation dans un délai maximal de 6 mois, à compter de la signature de la convention ;
- de respecter l'ensemble des règles définies par l'ARCEP, notamment son partage avec tous les opérateurs FTTH ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- *de signer la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.*

3.4 Convention de servitude avec ENEDIS pour la réfection du raccordement rue du Somport

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise ENEDIS a sollicité la Commune dans le cadre de la réfection de l'alimentation du réseau électrique de distribution publique rue du Somport.

La signature d'une convention de servitude précède ces opérations pour reconnaître à ENEDIS le droit d'effectuer les travaux, d'utiliser les ouvrages et d'effectuer les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

La parcelle AT 144, 8 rue du Pic du Midi, est concernée.

- de l'autoriser à signer les pièces administratives y afférant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- *d'approuver la convention de servitude avec ENEDIS pour la parcelle AV 49, 33 rue du Puy de Sancy,*
- *de l'autoriser à signer les pièces administratives y afférant.*

3.6 SDEHG - Rénovation de l'éclairage public de l'impasse de Menton

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la Commune, en date du 6 septembre 2019, concernant la rénovation de l'éclairage public de l'impasse de Menton, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération référence 11 BT 688 comme suivant :

- Dépose des ensembles d'éclairage public 3650 à 3657
- Fourniture, pose et raccordement de 7 ensembles d'éclairage public sur mâts de 5 m de hauteur équipés de lanternes à appareillage LED 26 W
- Fourniture, pose et raccordement de 7 ensembles d'éclairage public sur mâts de 5 m de hauteur équipés de lanternes à appareillage LED 26 W, optique 360°
- Rénovation de la commande d'éclairage public de Menton.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	3 125 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	12 699 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	4 019 €
<u>Total</u>	<u>19 843 €</u>

Afin de planifier les travaux y afférant, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet présenté relatif à l'opération référence 11 BT 688,
- de verser, par le biais de fonds de concours, une « subvention d'équipement – autres groupements » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- *d'approuver le projet présenté relatif à l'opération référence 11 BT 688,*
- *de verser, par le biais de fonds de concours, une « subvention d'équipement – autres groupements » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.*

3.7 SDEHG - Effacement des réseaux basse tension et éclairage public chemin du Sablet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la Commune, en date du 25 janvier 2019, concernant l'effacement des réseaux basse tension et éclairage public du chemin du Sablet, opération référence 11 AS 335 / 336, le SDEHG a réalisé l'avant-projet sommaire comme suivant :

- Basse tension :
 - Dépose de 160 m de réseau aérien torsadé sur poteau béton

Elle établit un rapport annuel (pièce-jointe en annexe) qui doit être présenté en Conseil Municipal et transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Départemental et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) de la Ville de L'Union a été créée par délibération du Conseil Municipal du 10 septembre 2014 et constituée par un arrêté du Maire du 08 octobre 2014.

L'objectif de la C.C.A. de notre commune est de mettre en adéquation de manière « **concertée** » l'application des textes avec les besoins réels notamment des personnes en situation de handicap et des personnes vieillissantes, en vue d'une meilleure gestion de la diversité de la population, allant au-delà même de la loi lorsque le « mieux vivre » l'impose.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- *d'adopter le rapport de la Commission Communale d'Accessibilité pour tous 2019*

4.2 Modification de la composition de la Commission Communale d'Accessibilité

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 8 Juillet dernier relative à la création de la Commission Communale d'accessibilité aux personnes handicapées.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la composition de cette commission en ajoutant la possibilité d'intégrer une ou plusieurs personnes en situation de handicap non membre d'associations spécialisées dans le domaine du handicap.

Le nombre de personnes de cette catégorie ne viendra pas modifier l'équilibre de la commission.

M. Le Maire rappelle qu'elle est composée d'un collège représentant les élus, 1 collège représentant les associations d'usagers et un représentant des associations de personnes handicapées.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- *de modifier la composition de cette commission en ajoutant la possibilité d'intégrer une ou plusieurs personnes en situation de handicap non membre d'associations spécialisées dans le domaine du handicap.*
- *que le nombre de personnes de cette catégorie ne viendra pas modifier l'équilibre de la commission*
- *qu'elle est composée d'un collège représentant les élus, 1 collège représentant les associations d'usagers et un représentant des associations de personnes handicapées.*

5- Finances

5.1 Taxe Locale sur la Publicité Extérieure – Tarifs 2021

Considérant l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales permettant l'adoption des tarifs sur la TLPE avant le 1^{er} octobre 2020, par dérogation à l'article L.2333-6 du CGCT,

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs 2020 pour l'exercice 2021

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- *de maintenir les tarifs 2020 pour l'exercice 2021 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure*

5.3 Fête foraine 2020 – Droits de place

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les fêtes de L'Union se sont déroulées les 28, 29 et 30 août dernier.

Les montants des droits de place sont appliqués, selon les barèmes présentés ci-après, à tous les forains occupant un emplacement sur l'espace public. Ces droits de place sont perçus par la commune, comme le prévoit la délibération n°2015/058, adoptée par l'assemblée délibérante le 2 juillet 2015, et fixant les montants des tarifs appliqués comme suit :

- Grands manèges (type auto-tamponneuse) : 250 euros
- Grands manèges tournant : 150 euros ;
- Manèges pour les enfants : 80 euros ;
- Petits manèges pour les enfants : 50 euros ;
- Stands divers : 5 euros le mètre linéaire.

Compte tenu de la situation sanitaire, et des conséquences économiques qui ont pesé sur l'activité classique des forains, et sur demande express des forains, la Municipalité de L'Union a accordé une réduction s'élevant à 40% sur les tarifs précités. Les montants des droits de place, perçus uniquement au titre de l'exercice 2020, ont ainsi été proposés :

- Grands manèges (type auto-tamponneuse) : 150 euros
- Grands manèges tournant : 90 euros ;
- Manèges pour les enfants : 48 euros ;
- Petits manèges pour les enfants : 30 euros ;
- Stands divers : 3 euros le mètre linéaire.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à arrêter les tarifs ainsi fixés, uniquement au titre de la Fête de L'Union 2020.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- *d'autoriser Monsieur Le Maire à arrêter les tarifs ainsi fixés, uniquement au titre de la Fête de L'Union 2020.*

5.4 Redevance à percevoir au profit de la commune pour l'occupation du domaine public communal » - Kaufman & Broad et Promologis

Considérant la liste des délégations du Conseil Municipal au Maire issue de la délibération du 10 juin 2020,

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Municipalité souhaite mettre à disposition des entreprises KAUFMAN & BROAD et PROMOLOGIS une parcelle du domaine public d'une surface de 700m² environ afin de faciliter l'installation et l'organisation logistique de chantier (base de vie, stationnement, stockage) concernant les travaux réalisés 5 et 7 Avenue des Pyrénées.

Conformément à l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De fixer le montant de la redevance d'occupation à 10 000 € pour toute la durée d'autorisation d'occupation du domaine public, soit approximativement de novembre 2020 à l'été 2022.

Le Conseil Municipal décide moins 4 votes contre, Mme Gennaro-Saint, M.Cancel, M.Espiau, Mme Gruel

- *De fixer le montant de la redevance d'occupation à 10 000 € pour toute la durée d'autorisation d'occupation du domaine public, soit approximativement de novembre 2020 à l'été 2022.*

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,*
- *de renoncer aux pénalités de retard.*

6- Ressources Humaines

6.1 Modification du tableau des effectifs

Vu l'avis du Comité Technique en date du 30 juin 2020,

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Effectivement, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal :

- La suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à hauteur de 28 heures hebdomadaires suite au passage à temps complet d'un agent à compter de septembre 2020.
- La suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation suite à la réussite au concours d'ATSEM d'un agent à compter de septembre 2020.

Le Conseil Municipal décide moins 4 abstentions, Mme Gennaro-Saint, M.Cancel, M.Espiau, Mme Gruel,

- *La suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à hauteur de 28 heures hebdomadaires suite au passage à temps complet d'un agent à compter de septembre 2020.*
- *La suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation suite à la réussite au concours d'ATSEM d'un agent à compter de septembre 2020.*

7- Toulouse Métropole

7.1 Commission Locale d'évaluation des transferts de charges – Nomination du représentant de la commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer David Rofé représentant de la commune au sein de la commission Locale d'évaluation des transferts de charges de Toulouse Métropole.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- *de nommer David Rofé représentant de la commune au sein de la commission Locale d'évaluation des transferts de charges de Toulouse Métropole*

7.2 Cession d'emprises foncières communales en faveur de Toulouse Métropole dans le cadre de la requalification du chemin de la Violette

Vu la demande de Toulouse Métropole en date du 06 juillet 2020,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la requalification du chemin de la Violette, déclarée d'utilité public par arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2018, Toulouse Métropole doit acquérir les emprises foncières, définies ci-dessous appartenant à la commune :

	Mise en place de la Grande Halle (agents extérieurs)	280 €			
	Sécurité (vigile)	100 €			
Commune de Launaguet	Frais de personnel	2 251 €	2 751 €	20.86 %	1 050 €
	Frais de communication	100 €			
	Location de l'Orangerie pour l'organisation des ateliers de préparation sur deux jours	400 €			
Commune de Saint Jean	Frais de personnel	1 560 €	1 685 €	12.78 %	625 €
	Frais de communication	100 €			
	Navettes	25 €			
Commune d'Aucamville	Frais de personnel	682 €	851 €	6.45 %	325 €
	Frais de communication	169 €			
Commune de Fonbeuzard	Frais de personnel	571 €	671 €	5.09 %	250 €
	Frais de communication	50 €			
	Animation d'ateliers par des prestataires extérieurs	50 €			
TOTAL			13 186 €	100 %	5 000 €

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la répartition suivante de la subvention de 5 000 euros attribuée par Toulouse Métropole :

- Launaguet : 1 050 €
- Saint Jean : 625 €
- Aucamville : 325 €
- Fonbeuzard : 250 €
- L'Union : 2 750 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

De la répartition suivante de la subvention de 5 000 euros attribuée par Toulouse Métropole :

- Launaguet : 1 050 €
- Saint Jean : 625 €
- Aucamville : 325 €
- Fonbeuzard : 250 €
- L'Union : 2 750 €

7.4 Ouvertures dominicales 2021

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, a modifié les règles relatives à l'ouverture des commerces de détail le dimanche.

Dans le cadre de ces nouvelles dispositions légales, il est précisé que le Maire de chaque commune arrête avant le 31 décembre, pour l'année suivante, la liste des dimanches pouvant faire l'objet d'une dérogation au repos dominical.

Un arrêté municipal doit être pris après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre dont la commune est membre, lorsque le nombre de dimanches est supérieur à 5.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de Toulouse Métropole, par courrier électronique en date du 24 juillet 2020, fait savoir qu'un consensus se dégage au sein du Conseil Départemental du Commerce - C.D.C.- sur le principe de 7 dimanches d'ouverture en 2021.

	Belbèze – Lot 7 : Peinture/ Nettoyage de fin de chantier <i>Marché n°2018-04</i>	travaux relatifs à la peinture et au nettoyage	
2020-52	Modification n°1 - Accord-cadre à bons de commande mono attributaire passé selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert avec minimum et sans maximum – Entretien des espaces verts communaux – Lot 1 « Entretien des espaces verts communaux secteur 1 » <i>Marché n°2019-01</i>	Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter au bordereau des prix unitaires une prestation supplémentaire suite à l'aménagement d'un nouveau quartier (la Violette) qui ne pouvait être prévu dans le cadre du marché initial,	Le nouveau montant du bon de commande est de 34 283.56€ TTC.
2020-53	Modification n°1 - Marché public de travaux – Rénovation de la structure multi-accueil La Farandole – Lot 1 Gros Œuvre - Démolition <i>Marché n°2019-23</i>	Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires non prévus dans le marché public initial afin de prendre en considération le renforcement de la façade Sud-Ouest renforcement de la charpente existante.	Le nouveau montant du marché est De 350 126.22 € TTC.
2020-54	: Modification n°1 – Accord-cadre à bons de commande de travaux – Equipement des groupes scolaires de système d'alerte dans le cadre du plan de particulier de mise en sécurité risque d'intrusion – <i>Marché n°2019-18</i>	Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires non prévus dans le l'accord cadre initial afin de prendre en considération le déplacement de la baie PPMS de la Maternelle, du groupe scolaire BELBEZE.	Le nouveau montant du bon de commande pour le groupe scolaire Belbèze/ Restauration/ Cuisine centrale est de 29 221.38 € TTC.
2020-55	Modification n°4 - Marché public de travaux – Réfection et création d'aires de jeux sur le territoire de la ville de L'Union - Lot 1 « Terrassement-VRD-Clôtures » <i>Marché n°2019-16</i>	Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires non dans le marché public initial afin de prendre en considération l'ajout d'un portillon, Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux en moins-value non prévus dans le marché public initial,	Le nouveau montant du marché est de 135 411.78 € TTC.
2020-56	Fête de L'Union 2020 – Interdiction des bals	Les bals prévus à l'occasion de la fête de L'Union pendant la période du 28 au 30 août 2020 sont interdits.	
2020-57	Réaménagement du hall d'accueil du cinéma Le Lumière Demande d'autorisation d'urbanisme	Considérant le programme de travaux pour le réaménagement du hall d'accueil du cinéma Le Lumière, La demande d'autorisation d'urbanisme suivante est déposée pour le réaménagement du hall d'accueil du cinéma Le Lumière : • Autorisation de travaux.	

2020-62	Modification n°1 - Marché public de travaux – Rénovation et réaménagement de la MJC de L'Union – Lot 3 « Etanchéité » <i>Marché n°2019-31</i>	Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires non prévus dans le marché public initial afin de prendre en considération le rajout de caillebotis sur l'entrée de la coursive,	Le nouveau montant du marché est de 12 885.05 € TTC.
2020-63	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux sylvicoles de dégagement manuel et mécanique de plantation sur une surface totale de 2,50 ha dans les parcelles 1a, 1b et 1c de la forêt communale de L'Union avenue de Bayonne	Considérant les travaux sylvicoles (dégagement manuel et mécanique de plantation sur une surface totale de 2,50 ha) dans les parcelles 1a, 1b et 1c de la forêt communale de l'Union, avenue de Bayonne, dont le montant s'élève à 4 709,30 €HT, soit 5 180,23 €TTC (TVA à 10%),	<p>Une subvention d'un montant de 2 354,65 €, soit 50% du montant hors taxes de la part des travaux sylvicoles (dégagement manuel et mécanique de plantation sur une surface totale de 2,50 ha) dans les parcelles 1a, 1b et 1c de la forêt communale de l'Union, avenue de Bayonne, est demandée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.</p> <p>La part des dépenses de travaux établis sur la base du devis n° DEC-20-878509-00362385 / 18995 de l'Office National des Forêts, qui ne sera pas couverte par la subvention, est financée par fonds propres.</p> <p>L'Office National des Forêts, Agence de Tarbes, est désigné comme maître d'œuvre.</p>
2020-64	Modification n°1 - Marché public de travaux – Rénovation de la structure multi-accueil La Farandole – Lot 2 Désamiantage <i>Marché n°2019-23</i>	Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires non prévus dans le marché public initial, que l'acheteur ne pouvait prévoir, afin de prendre en considération la dépose d'un conduit en amiante ciment. Les travaux supplémentaires sont dus à une découverte fortuite souterraine de conduit amianté.	Le nouveau montant du marché est de 28 653.60 € TTC.
2020-65	Marché public de travaux – Réaménagement des abords des vestiaires du stade St Caprais et mise aux normes des douches <i>Marché n°2020-08</i>	<p>Considérant que la Commune souhaite procéder au réaménagement des abords des vestiaires du stade St Caprais et à la mise aux normes des douches, et qu'en conséquence, il y a lieu de recourir aux entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, De retenir, après consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Lot 1 « <i>Terrassement – VRD - Clôture</i> » la société CARO TP SAS, 8 Zone Artisanale de Ribaute – 31130 Quint-Fonsegrives ↳ Lot 2 « <i>Serrurerie – Construction métallique</i> » la société EURL Gilles Larroque, 11 Route de Bessières 31240 L'Union <p>○ Pour un montant global et forfaitaire égal à 36 912.00 € TTC</p>	

		<p>De retenir, après consultation :</p> <p>L'entreprise 3DECO MENUISERIE, 2 av Larrieu Thibaud - 31100 Toulouse</p>	<p>supplémentaire éventuelle n°1 est commandée pour un montant de 216 € TTC compris dans le montant global et forfaitaire.</p> <p>La prestation supplémentaire éventuelle n°4 est commandée pour un montant de 1268.40 € TTC, compris dans le montant global et forfaitaire.</p>
2020-73	<p>Modification n°1 – Marché public de travaux – Réhabilitation de la piscine municipale de L'Union – Lot 3 « Renforcement des structures » Marché n°2018-09</p>	<p>Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des prestations supplémentaires non prévues dans le marché public initial afin de prendre en considération la réalisation d'un diagnostic structurel de capacité portante de la charpente lamellé collé.</p>	<p>Le nouveau montant du marché est de 77 408.27 € TTC.</p>

9- Questions diverses

La séance est levée à 20 heures 35.



Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFE